

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, 17/01/2025

RENDEZ L'ARGENT !

Comment trouver le sens des mots, le sens des actions, si notre monde nage perpétuellement dans un océan de fake news !

Comment rétablir le débat démocratique si les informations les plus importantes sont traitées sans discernement ni contradiction ?

La dernière nouvelle en date s'adresse aux mutuelles sous forme de diktat : « rendez l'argent » ! Quelle belle façon d'ouvrir le débat lorsque le ton est accusateur et la sentence déjà prononcée. Les mutuelles voleraient leurs adhérents, auraient anticipé une hausse des cotisations sans fondement, etc.

La réalité est bien plus nuancée et montre qu'à vouloir faire le buzz à tout prix, on concourt à jeter le trouble là où il n'y en a pas et à dresser nos concitoyens les uns contre les autres, au lieu de rassembler et discuter.

Les hausses de cotisations des mutuelles étaient déjà votées par les assemblées générales des mutuelles bien avant que, feu le gouvernement Barnier, n'annonce un transfert de 5 points de l'assurance maladie vers les complémentaires concernant la prise en charge des consultations des praticiens (la fameuse C : consultation qui passe de 26,50 à 30 euros).

Je note au passage que cela n'a ému personne de voir l'Assurance maladie négocier cette revalorisation avec les seuls praticiens et la faire supporter par les mutuelles. C'est du genre : « Donne-moi ta carte bleue et je t'invite au resto ! »

Mais ce transfert n'a pas été voté. Il restait cependant, chose classique année après année, l'augmentation des dépenses de santé et divers changements dans la nomenclature de l'assurance maladie, qui ne perd jamais une occasion de prendre un décret par-ci, un décret par-là (les derniers datent du 22 décembre 2024) pour baisser ses taux d'intervention et donc transférer régulièrement des dépenses aux mutuelles.

Voilà le débat qui devrait nous animer, car si l'assurance maladie constate de moins en moins de rentrées en matière de cotisations, il faut se poser la question de la pertinence des exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (pas de cotisations sur les heures supplémentaires, etc.). Cela aboutit à affaiblir l'impact des actions de la Sécurité sociale et donc, à terme, à affaiblir les droits des salariés. Voici la vraie réflexion à engager plutôt que de jeter l'opprobre sur les mutuelles et vouloir encore les taxer.

Aux donneurs de leçons et à ceux qui souhaitent taxer plus vite que leur ombre, je voudrais dire que les mutuelles ne les attendent pas pour « rendre l'argent » à leurs adhérents. Chaque fin d'année, les mutuelles de la FDPM rendent une partie des excédents qu'elles ont réalisés. Enfin, je note que la double taxation des contrats non responsables pénalise l'action des mutuelles mais constitue une vraie machine à exclure des personnes de la souscription d'une mutuelle et donc d'un vrai accès aux soins.

Contrairement à ce qu'a affirmé la précédente ministre de la Santé, il est temps de mettre tous les acteurs autour de la table et de sortir de l'invective !

À propos de la FDPM :

La Fédération Diversité Proximité Mutualiste (FDPM) représente les petites et moyennes mutuelles, en se concentrant sur la préservation de leur identité et de leur autonomie. Engagée dans la défense des solidarités locales, la FDPM promeut la diversité des offres et la proximité avec les adhérents pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque territoire. Elle est déterminée à agir comme un acteur clé, en soutenant l'accès aux soins et en valorisant le rôle social des mutuelles.

Contact Presse :

Jean-Louis SPAN — Président de la FDPM

Tél : 06 26 14 69 31

contact@fdpm.fr



Pour suivre toutes nos actualités